

20267027

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

**Étaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICOCELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse,

**Date de la convocation** : 15 avril 2026

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Décision modificative n°1 – Régularisation d'une écriture d'ordre en section de fonctionnement

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 05/03/2026,  
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

Section de fonctionnement

- Dépenses :
  - Chapitre 011 – Charges à caractère général  
Article 60612 (Énergie – électricité) : – 2 576 €
  - Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections  
Article 681 (Dotations aux amortissements) : + 2 576 €

Le total des dépenses de la section de fonctionnement reste inchangé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la décision modificative telle que présentée,
- Autorise le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 avril 2026

**Le Maire,**  
Serge MERCIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.